



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2014

Ordre du Jour : Modification des statuts (article 6)

La séance débute à 18 h 50 heures.

Présidente de séance : Dominique BRET

Secrétaire de séance : Annie VITRY

23 familles sont présentes ou représentées.

L'article 6 des statuts dispose que :

« *Le conseil collégial élit en son sein un bureau, désigné pour un an, comprenant :*

* *3 coordinateurs généraux* »

* *2 trésoriers (1 titulaire, 1 suppléant)*

* *2 secrétaires (1 titulaire, 1 suppléant). »*

Afin d'éviter toute « impasse d'ordre juridique » si l'un des coordinateurs généraux venait à donner sa démission en cours de mandat, il est proposé à l'assemblée de remplacer les termes : « *3 coordinateurs généraux* » par : « **de 1 à 3 coordinateurs généraux** ».

La proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures.

La Secrétaire de séance,
Annie VITRY

La Présidente de séance,
Dominique BRET